

Compte rendu du Conseil Municipal **Séance du 21 novembre 2017**

Convocation du 15 novembre 2017

Conseillers en exercice : 23

L'an deux mil dix-sept et le vingt-et-un du mois de novembre, à vingt-et-une heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune d'YVRAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur DANG Francis, Maire de la Commune.

PRESENTS

Monsieur Francis DANG, Maire,
Monsieur Jean-Jacques TRONET – Madame Marie-Pierre BALADE – Monsieur Denis PASCAL – Madame Annie BERNADET – Monsieur Olivier LAFEUILLADE Adjoint – Monsieur Jean-Claude IZAC – Madame Marguerite JOANNE – Madame Valérie TURCIK, Conseillers Délégués – Madame Christine BARRACHAT – Monsieur Francis BOBULSKI – Monsieur Dominique FAURIAUX – Monsieur Alain SEBRECHT, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION

Madame Sylvie BRISSON à Madame Christine BARRACHAT
Monsieur Jean-Jacques OP de BEECK à Monsieur Jean-Claude IZAC
Monsieur Sébastien BERE à Monsieur Francis DANG

ABSENTS EXCUSES

Madame Corinne COUTANTIN – Madame Maxélande DUCOS TRIAS – Madame Marie-Hélène DUSSECH – Madame Mireille PEBEYRE – Madame Isabelle REQUER – Monsieur Frédéric SANANES – Monsieur Francis VEILLARD

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Francis BOBULSKI est élu secrétaire de séance

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

I - DELIBERATIONS

- 01.11/2017 – Conclusion d'une convention avec la bibliothèque départementale de prêt
- 02.11/2017 - Adoption des règlements intérieurs – Médiathèque et activités multimédia
- 03.11/2017 - Renouvellement de la convention avec l'IMPRO
- 04.11/2017 - Convention avec l'association intermédiaire des hauts de Garonne
- 05.11/2017 - Fixation des tarifs – Concert UNICEF 2017
- 06.11/2017 - Fixation de tarifs – séjours ski 2018
- 07.11/2017 - Décision modificative n°1 – Budget principal
- 08.11/2017 - Demande de remise gracieuse – famille Martinet
- 09.11/2017 - Autorisation de recruter des agents vacataires
- 10.11/2017 - Conclusion d'une convention avec la Région – Abri-bus chemin de Peyraret
- 11.11/2017 - Acquisition amiable des parcelles C 1773 et 1779

II – INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

* * *

Adoption du Procès-verbal de la séance du 16 octobre 2017

Le procès-verbal de la précédente séance n'appelle pas de remarque et il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

* * *

Liste des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

Néant

* * *

Monsieur le Maire souhaitant adresser aux membres du conseil municipal des précisions complémentaires concernant le point n°11 de l'ordre du jour, il propose de reporter son examen à une réunion ultérieure.

01.11/2017 – Conclusion d'une convention avec la bibliothèque départementale de prêt

Suite à la présentation effectuée par Sylvie LISSARRAGUE, responsable de la médiathèque d'Yvrac, et à Alain DUPERRIER, directeur de « biblio.gironde » (anciennement BDP), le Maire rappelle que le département de la Gironde propose de soutenir les bibliothèques et médiathèques du territoire départemental.

A ce titre, il est proposé de définir, aux termes d'une convention, le partenariat établi entre le département d'une part et la commune d'Yvrac d'autre part en vue d'assurer et développer l'activité de sa médiathèque et des missions de lecture publique mises en œuvre.

Sur proposition de la commission Culture, après examen des termes de la convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec la Bibliothèque départementale de prêt de la Gironde

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

02.11/2017 - Adoption des règlements intérieurs – Médiathèque et activités multimédia

Monsieur le Maire présente le projet de règlement de fonctionnement de la médiathèque mis à jour d'une part, et le règlement des activités multimédia d'autre part.

Le Conseil Municipal étant compétent pour adopter ce règlement intérieur, Monsieur le Maire soumet le document à son approbation.

Sur proposition de la commission Culture, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE les termes des règlements de fonctionnements de la médiathèque et des activités multimédia, annexés à la présente délibération, qui entreront en vigueur à compter du 22 novembre 2017.

POUR : 16
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

03.11/2017 - Renouveau de la convention avec l'IMPRO

Monsieur le Maire indique l'institut médico-professionnel (IMPro) du Vieux Moulin à Yvrac et la commune ont convenu depuis 2014 d'établir une convention relative à l'organisation d'ateliers en direction de ses bénéficiaires de l'IMPro.

Cette démarche a pour buts de développer les compétences et les interactions des jeunes de l'IMPro en milieu ordinaire, ainsi que faciliter leur accès à la culture.

Afin de mettre à jour le contenu de cette action et les obligations de chaque partie au terme de ce partenariat, il est proposé de signer une nouvelle convention pour une durée d'un an, dont Monsieur le Maire donne lecture.

Christine BARRACHAT précise que dans le cadre de ce partenariat, les jeunes de l'IMPro participent aux projets de la médiathèque et du pôle enfance, en réalisant les boîtes à livres ou en alimentant la grainothèque, par exemple. Il y a un échange réel dans ce partenariat qui s'avère enrichissant pour tous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à signer avec l'IMPro la convention de partenariat présentée en séance et annexée à la présente délibération

POUR : 16
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

04.11/2017 - Convention avec l'association intermédiaire des Hauts de Garonne

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire pour recruter des remplaçants lorsque les agents communaux sont absents (délibération 29.04/2014 du 22 avril 2014), la commune fait régulièrement appel aux services de l'Association Intermédiaire des Hauts de Garonne.

La poursuite de ce partenariat suppose la conclusion d'une convention pour l'année en cours et pour l'année 2018 à venir, soumise à l'approbation du Conseil Municipal, définissant les modalités de cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

APPROUVE les termes de la convention soumise à son examen

AUTORISE la maire à la signer pour le compte de la commune, pour les exercices 2017 et 2018

POUR : 16
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

05.11/2017 - Fixation des tarifs – Concert UNICEF 2017

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le prochain concert au profit de l'UNICEF aura lieu le 22 décembre prochain à 20h30, à la salle des fêtes d'Yvrac.

Il propose de fixer les tarifs de ce concert comme il suit :

- Entrée adultes et enfants de plus de 12 ans: 5 €
- Entrée enfants de moins de 12 ans : gratuit
- Programmes : 1€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

FIXE les tarifs tels que précédemment exposé

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

06.11/2017 - Fixation de tarifs – séjours ski 2018

Christine BARRACHAT présente aux membres du Conseil Municipal les deux séjours ski et montagne auxquels la commune participera en 2018.

Le premier se déroulera à Ascou, en partenariat avec d'autres communes, du 18 au 23 février 2018, à destination des 12-17 ans.

Le second est organisé par la commune seule, du 12 au 16 février 2018, à destination des 12-17 ans également, à Luchon.

Il précise qu'il convient de fixer par délibération la tarification appliquée à ces actions, et propose de retenir les montants suivants :

Pour le séjour 12-17 ans à Ascou:

- 150 € pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 4 000 €
- 200 € pour les familles dont le quotient familial est compris entre 4000 et 8000€
- 250 € pour les familles dont le quotient familial est compris entre 8000 et 12000€
- 300 € pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 12 000 €

Pour le séjour 12-17 ans à Luchon :

- 90 € pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 4 000 €
- 110 € pour les familles dont le quotient familial est compris entre 4000 et 8000€
- 130 € pour les familles dont le quotient familial est compris entre 8000 et 12 000€
- 150 € pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 12 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Christine BARRACHAT et en avoir délibéré

FIXE les tarifs tels que précédemment exposés pour chacun des deux séjours

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

07.11/2017 - Décision modificative n°1 – Budget principal

Monsieur le Maire indique les crédits inscrits au chapitre 012 – charges de personnel au budget primitif 2017 doivent être abondés pour permettre le règlement des dépenses de l'exercice. Il précise

que le budget primitif n'avait pas prévu de recettes liées aux remboursements opérés par l'assurance statutaire dont bénéficie la commune, et propose d'équilibrer en conséquence avec cette recette supplémentaire.

Il est en outre nécessaire de procéder à des écritures d'ordres concernant les remboursements de composteur

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder aux opérations suivantes :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Compte 6419			56 800€	
Compte 6218	6 000€			
Compte 6413	32 460€			
Compte 64162	10 000€			
Compte 6455	6 000€			
Compte 6475	2 340€			
TOTAL	56 800€		56 800€	

<u>Section d'investissement</u>	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Compte 458101 – chapitre d'ordre 040	100€			
Compte 458201 – chapitre d'ordre 040			100€	
TOTAL	100€		100€	

Jean-Jacques TRONET demande si le dépassement des crédits prévisionnels pour les charges de personnel va devenir récurrent dans les années à venir.

Monsieur le Maire répond que ces dépassements correspondent aux crédits nécessaires pour rémunérer les agents remplaçants lorsque les titulaires des postes sont absents. Ils sont couverts en tout état de cause par les remboursements correspondants, versés par l'assurance de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative n°1 pour l'ensemble des opérations retracées dans le tableau ci-dessus

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

08.11/2017 - Demande de remise gracieuse – famille Martinet

Monsieur le Maire indique que par courriel en date du 18 octobre 2017, les services de la Trésorerie de CENON ont sollicité une décision du conseil municipal concernant la demande de remise gracieuse présentée par le MDSI pour le compte de la famille Martinet.

La créance concernée est la suivante :

- Montant : 390€70
- Nature : factures services enfance
- Origine : années 2016 et 2017

Motif : famille à faible revenus, en situation fragile et préoccupante

Compte tenu des éléments présentés par Monsieur le Maire, il est proposé de se prononcer sur la remise gracieuse totale de la dette.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

APPROUVE la remise gracieuse totale de la dette précédemment exposée

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

09.11/2017 - Autorisation de recruter des agents vacataires

La commune prévoit de faire appel à des agents vacataires pour animer les Rendez-vous en Famille 2017-2018.

Ces prestataires interviendront à titre onéreux, pour effectuer des actes déterminés et discontinus dans le temps, pour lesquels ils seront rémunérés à l'acte.

Il convient donc d'envisager de les rémunérer à la vacation, selon les modalités exposées dans le tableau suivant :

<i><u>Intitulé</u></i>	<i><u>Rémunération</u></i>	<i><u>Mode de rémunération</u></i>
Corinne ESQUIROL - RDV « Basket en famille »	Forfait de 50€ net par RDV en famille	Vacation
Emmanuelle BOBE CUNY - RDV « Zumba en famille »	Forfait de 50€ net par RDV en famille	Vacation
Audrey BARRAU - 3 RDV en famille « bougeothèque pour bébés »	Forfait de 50€ net par RDV en famille	Vacation
Marine CELSE- RDV « Zumba en famille »	Forfait de 50€ net par RDV en famille	Vacation
Cathy Millard - prestation « Préparons Noël sur un air alsacien »	Forfait de rémunération de 150€ brut	Vacation
Bruno Dumen - prestation « Préparons	Forfait de rémunération de 100€ brut	Vacation

Noël sur un air alsacien »		
Grégory Blouin - prestation « Préparons Noël sur un air alsacien »	Forfait de rémunération de 80€ brut	Vacation
Florian Morel - prestation « Préparons Noël sur un air alsacien »	Forfait de rémunération de 100€ brut	Vacation
Evelyne Mourey - prestation « Préparons Noël sur un air alsacien »	Forfait de rémunération de 120€ brut	Vacation

Christine BARRACHAT vient préciser que les actions menées par la commune dans le cadre des « Rendez-vous en famille » sont intégralement financées par l'accompagnement financier de la CAF. Pour l'exercice 2016, le montant global de ce soutien s'est élevé à 7 300€. Elle précise que le 2 décembre prochain, les familles seront invitées à participer à la vie du village en décorant la place située entre la mairie et le pôle culturel, en parallèle du marché gourmand et des animations Téléthon qui se dérouleront le même jour.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Après avoir entendu la proposition de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents vacataires dans les conditions exposées dans le tableau ci-dessus

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

10.11/2017 - Conclusion d'une convention avec la Région – Abri-bus chemin de Peyraret

Monsieur le Maire indique que la commune a sollicité les services de la Région pour la mise en place d'un abri-bus, chemin de Peyraret.

Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention rappelant les droits et obligations de chaque partie, pour la mise en place de ces équipements.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour la signer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

AUTORISE le Maire à signer la convention soumise à son examen avec la Région

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

II - INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire annonce que le service des transports de la région Nouvelle Aquitaine s'est prononcé favorablement à la mise aux normes de l'abribus vétuste implanté en bordure de l'avenue du Périgord, incluant l'adaptation aux personnes à mobilité réduite. Des directives ont été données au centre routier départemental pour préparer le projet de réaménagement de cet abri, qui est financé par la région.

D'autre part, le centre routier départemental vient de décider d'abaisser la vitesse des véhicules sur cette avenue à 70 km/h au lieu des 90 km/h actuels. Il indique par le même courrier reçu il y a un mois que les demi-sphères longeant l'avenue ne sont pas admises sur une voie départementale en dehors de l'agglomération, et qu'elles doivent être impérativement enlevées. Les services de la commune se chargeront de procéder à leur enlèvement.

Jean Jacques TRONET rapporte les témoignages de satisfaction des participants à la cérémonie du 11 novembre où la présence des enfants chantant la Marseillaise a été très appréciée ainsi que le groupe de cornemuses.

Christine BARRACHAT rappelle que la CDC propose à ses frais la mise à disposition d'une patinoire qui sera installée du 8 au 22 décembre sur la place du bourg. Les animations ne manqueront pas, notamment la décoration de la place et d'un arbre de Noël par les enfants d'Yvrac.

Annie BERNADET fait un point sur les événements à venir : l'exposition du Lotus bleu, le marché gourmand, le repas des anciens, les vœux de la commune, le repas de la Saint Vincent.

Marie Pierre BALADE précise que les élus ont répondu présent pour participer à la collecte en faveur de la Banque alimentaire. En revanche, elle indique qu'elle n'a pas reçu toutes les réponses des élus sur leur présence au repas des aînés.

Francis BOBULSKI a constaté que les bandes pour marquer l'absence de priorité à la sortie de la zone du Grand Chemin sont effacées. Il faut demander à l'entreprise de poser des bandes provisoires tant que la chaussée définitive n'est pas réalisée.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 30